



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 4 AVRIL 2019

Le **jeudi 4 avril 2019 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 29 mars 2019, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, Cécile GALHAUT, François CRAMILLY, Marie LE COUSIN, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Catherine LEROUX, Christian LETEURTRE, Sophie LOQUIN, Tony LACROIX, Juanita AUGUSTIN, Patrick GIRAUD, Juan Carlos VEGAS

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Cécile JOURDAINNE à Cécile GALHAUT, Franck LEBRET à Patrick CALLAIS, Robin DAVID à William GUILLARD, Béatrice TASSERY à Christian LETEURTRE, Jean Marie ALINE à Patrick GIRAUD, Vincent SGARLATA à Juanita AUGUSTIN

Absent(s) non excusé(s):

Amandine TAVARES GOMES

formant la majorité des membres en exercice.

Madame LANGLOIS est nommée secrétaire de séance.

CREATION DU BUDGET ANNEXE HYDRE EN SCENE - CM/19/038

Il est rappelé au Conseil Municipal que le rapport d'orientation budgétaire 2019 annonçait la création d'un budget annexe Hydre en Scène pour la gestion de la salle de spectacle qui se situe place du 11 novembre, attenante à la mairie.

Que la salle municipale Hydre en Scène a pour objectif de développer une programmation culturelle diversifiée et multidisciplinaire : théâtre, concert, danse, cinéma, conférences, exposition...

Qu'en 2017, l'équipe municipale a lancé un marché public pour la rénovation et la réhabilitation de la salle. Les travaux se terminant en 2019, le programme culturel étant en cours d'écriture, il convient désormais de créer un budget annexe pour la gestion financière de la salle de spectacle.

Que les budgets annexes permettent d'identifier les coûts directs des services publics locaux.

Que la création d'un budget annexe a été discutée avec Madame Ruffe, Trésorière de Duclair et qu'il convient de le créer au 30 avril 2019.

Que le guide de la TVA à l'usage des collectivités indique : *"les activités pour lesquelles la concurrence doit être présumée sont situées dans le champ d'application de la TVA : il s'agit des activités qui sont par leur nature, leur étendue ou la clientèle à laquelle elles s'adressent et les moyens mis en œuvre (publicité, tarifs pratiqués) en concurrence directe avec des entreprises commerciales qui proposent des services similaires. Tel est le cas [...] d'une salle de spectacles (...)"*.

Que dans ce cadre, il convient de créer un budget annexe en comptabilité M14, qui regroupera l'ensemble des opérations à venir, relatives à la gestion en régie communale de la salle de spectacle Hydre en Scène.

Que par conséquent l'avis du Conseil Municipal est sollicité sur la création de ce budget annexe Hydre en Scène.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2221-11 ;
VU le rapport de Monsieur le Maire.

CONSIDERANT que Madame Ruffe Trésorière de Duclair a émis un avis favorable à la création de ce budget annexe.

APPROUVE la création au 30 avril 2019 d'un budget annexe en comptabilité M14 dénommé « Hydre en Scène » dans le but de retracer toutes les opérations liées à ce service public administratif.

PRECISE que toutes les dépenses et les recettes prévisionnelles 2019 seront inscrites au budget 2019 de ce budget annexe.

CHARGE Monsieur de Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

Envoyé en préfecture le 10/04/2019

Reçu en préfecture le 10/04/2019

Affiché le



ID : 076-217607092-20190404-1026_CM_19_038-DE

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

Fait au Trait et certifié exécutoire le
05 avril 2019

Patrick CALLAIS,
MAIRE

